

Le césarisme et la suprématie de l'Eglise

(Extrait d'un ouvrage, qui vient de paraître à Paris, chez Lethielleux, sous ce titre : *Christianisme et modernisme en face du problème religieux.*)

CÉSAR a beau commander à une centaine de millions d'hommes, dans l'Eglise il n'est qu'un sujet. Au point de vue surnaturel, le porte-couronne n'est pas moins impuissant que le porte-chaîne. Il n'en a pas moins besoin d'être enseigné, sanctifié, guidé. Sous ce triple rapport il n'est pas moins dépendant du successeur du batelier Simon-Pierre. Il en est dépendant, non seulement comme homme privé, mais comme homme public. S'il est élevé au-dessus de ses frères, s'il a en mains la puissance matérielle, le pape n'a qu'un devoir plus strict de veiller à ce qu'il n'en abuse pas, à ce qu'il ne porte pas scandale à son peuple par sa conduite ou par ses intrusions dans le domaine ecclésiastique ; il n'a que l'obligation plus impérieuse de le ramener dans la droite voie, s'il s'égaré, en usant d'avertissements paternels tout d'abord, mais en ne craignant pas non plus, au cas où ceux-ci sont impuissants, d'employer les foudres spirituelles dont il dispose.

Ce n'est pas tout. Dans l'exercice de son pouvoir civil, César non seulement doit éviter d'entraver l'Eglise, soit dans son extension, soit dans son recrutement, soit dans l'organisation de sa hiérarchie, soit dans sa juridiction et l'administration de ses sacrements ; mais il doit encore tenir compte des lois ecclésiastiques et des directions pontificales. Si donc il